CINQUANTE-CINQUIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

DECLARATION

de

Madame JEANNE FRANCOISE LECKOMBA LOUMETO POMBO,

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

(lue par Madame Léonie Rose MATETA, Directrice Générale du Centre de Recherche et de Documentation sur la Femme, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement)

-New York, 28 février 2011-

Verifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter ainsi que les autres membres du bureau pour votre élection et vous assurer du soutien de ma délégation.

Monsieur le Président,

Le droit à l'éducation est reconnu comme un droit fondamental à tout être humain. Il est consacré dans de nombreux instruments internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention internationale de l'élimination de toutes discriminations à l'égard de la femme et la Convention des droits de l'enfant.

Les Objectifs 2 « Assurer l'éducation primaire pour tous », et 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » du Millénaire pour le développement sont particulièrement pertinents à cet égard.

Malheureusement ces deux objectifs sont encore loin de portée dans de nombreuses régions du monde en raison de la multiplicité des crises, des catastrophes naturelles et de la pauvreté de plus en plus grandissante.

Monsieur le Président,

En République du Congo, l'accès à l'école est obligatoire et gratuit pour tous. La Constitution congolaise garantit le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle. L'enseignement dispensé dans l'enseignement public est gratuit. La scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans est une autre prescription constitutionnelle.

Le Gouvernement de mon pays entreprend des efforts considérables pour faciliter l'accès à l'éducation à toutes les couches sociales. La gratuité des manuels scolaires aux cycles primaire et secondaire, la suppression des frais scolaires dans les établissements d'enseignement public et le recrutement d'un nombre plus important d'enseignants visent à l'effet cet objectif. La relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle participe aussi de sa politique de l'éducation pour tous.

Toutefois, des actions ciblées en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent être déployées par le gouvernement, notamment par

- la discrimination positive par l'octroi des bourses aux filles afin qu'elles accèdent aux études supérieures;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la récupération des filles non scolarisées et déscolarisées en vue de leur réinsertion socioéconomique à travers un travail décent ;
- l'ouverture des centres professionnels qui permettraient aux filles d'accéder à certaines filières réservées aux garçons.

En dépit de quelques avancées significatives dans certaines disciplines scientifiques, au cours de ces dernières années, l'accès à la science et à la technologie et la participation des filles et des femmes dans ces domaines reste encore un défi.

La Constitution congolaise consacre l'égalité au plein emploi et au travail décent. L'Etat reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et a l'obligation de créer les conditions qui rendent effective la jouissance de ce droit. Il s'agit ici de promouvoir un travail productif tant pour les hommes que pour les femmes réalisé dans les conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine qui reposent sur l'élimination de la discrimination et l'égalité.

Monsieur le Président,

Il conviendrait de souligner que pour que l'éducation soit à la portée de tous, il faudrait doter les formations scolaires et universitaires des capacités adéquates et créer les conditions idoines pour permettre l'accès obligatoire à l'école de tous les enfants. La multiplication des lycées et instituts supérieurs d'excellence pour former des élites dans divers domaines et l'extension de l'enseignement technique et professionnel nous semblent être des axes qui mériteraient l'attention des pouvoirs publics. Il s'agit ainsi d'assurer une éducation de qualité pour tous.

Monsieur le Président,

C'est dans cette perspective que nous avons l'espoir, en cette année où la tenue de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme coïncide avec le début de la Décennie de la femme africaine et le lancement de la nouvelle entité ONU Femmes, que les actions menées au niveau de tous les Etats permettront d'enrayer les disparités et les inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, notamment de l'éducation, de la science et de la technologie. De même, les recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire général (E/CN.6/2011/3 et E/CN.6/2011/5) auxquelles nous souscrivons, contribueront à éliminer les obstacles dont se heurte une participation effective de la femme au développement.

Je vous remercie.